

Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	24.04.2024
Thème	Sans restriction
Mot-clés	Congé parental
Acteurs	Genf
Type de processus	Sans restriction
Date	01.01.1990 - 01.01.2020

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Guignard, Sophie

Citations préféré

Guignard, Sophie 2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Congé parental, Genf, 2011 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 24.04.2024.

Sommaire

Chronique générale	1
Politique sociale	1
Groupes sociaux	1
Politique familiale	1

Abréviations

Chronique générale

Politique sociale

Groupes sociaux

Politique familiale

INITIATIVE D'UN CANTON
DATE: 15.03.2011
SOPHIE GUIGNARD

Emboîtant le pas au Conseil des Etats, le Conseil national a refusé de donner suite à l'initiative du Canton de Genève **pour un congé parental**. Dans les deux conseils, le vote visant à décider si oui ou non il fallait laisser aux cantons le choix de décider librement de la mise en place d'un congé parental et non plus uniquement maternel, a été plutôt serré. Ce sont une dizaine (pour les Etats) et une vingtaine (pour le national) de voix bourgeoises qui ont fait la différence.¹

DÉBAT PUBLIC
DATE: 01.10.2018
SOPHIE GUIGNARD

Entre 1998 et 2018, pas moins de **34 objets parlementaires** ont été déposés **pour un congé paternité/parental**. Allant de la simple interpellation à l'initiative parlementaire ou cantonale, plus d'un tiers d'entre eux provenaient du camp écologiste. Le PDC n'est pas en reste, puisqu'il a déposé dix projets, tandis que le PS en a amené six et que l'UDC, le PBD et les Verts'libéraux ont en déposé un chacun et le PLR deux. 19 objets sur 34 ont été lancés par des femmes (une initiative provenait du canton de Genève). Plusieurs variantes ont été proposées: le simple partage de la durée actuelle du congé maternité entre les deux parents, un congé supplémentaire pour le papa, allant de une à huit semaines ou un allongement de la durée du congé maternité, qui deviendrait alors un congé parental. Onze de ces 34 propositions ont été classées sans suite, le délai d'examen de deux ans ayant été dépassé, ce qui peut s'expliquer par le nombre important d'objets similaires discutés durant la même session. Aucun d'entre eux n'a été accepté. Le congé paternité fraiera peut-être son chemin par les urnes, l'initiative populaire pour un congé paternité raisonnable ayant obtenu à l'été 2018 le nombre de signatures nécessaires.

1) BO CE, 2010, p. 49 s.; BO CN, 2011, p. 412 s.